

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 13 mars 2015

**Nombre d'adhérents 2014 : 114**

**Quorum : 57**

Nombre d'adhérents présents : **2014 : 30** 2015 : 1

Nombre de pouvoirs : **14 pouvoirs 2014**, 3 pouvoirs 2015

Le quorum n'étant pas atteint (44) il est procédé à une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, en accord avec les présents.

**Producteurs présents** : Mrs GUERIN (GAEC DE LA SEINE), RISETTI (Moulin de Braux), NOCQUARD (porc), ZARAT Jean Baptiste (farines)

Mr Mme DURET/NAUCHE (le fournil de l'Auxois), Mme DORET (bœuf), BOUCHEROT Lorraine

**Excusés** : F.BOUILLOT et C.SALOMON (vin Mâlain), FEBVRE (Vin Thorey), PARIZOT Stéphanie, GENTIL Vincent

**Membres du CA présents** : JARDEAUX Nadège, LOONES Anne, LOUAT – GUILLIER Mélanie, MICHEL Sophie, ZAMMIT Geneviève, Luc RISETTI (déjà cité, représentant des producteurs, membre invité), GARROT Estelle, DENOUE Thierry, BOUCHARD Julien

**Tuteurs présents** : MICHEL Jacqueline, JARRIGE François, BURI Simon, LOONES Fabrice, AUDRY Florence et les tuteurs également membres du CA.

**Excusés : Mr le Maire** de Sombornon, Mr Rémy GARROT

## Quelques rappels des valeurs et des bases de l'Amappi

Remerciements à Mme le Maire de Savigny pour le prêt de la salle et à Mr le Maire de Sombernon pour son soutien et le prêt des locaux tout au long de l'année.

Remerciements à tous les gens du CA ou référents ou les personnes de distribution pour le temps qu'ils donnent à l'association. C'est très important et chacun doit continuer ainsi.

L'AMAPPI doit être un lieu où les gens aiment venir, un lieu d'échange et de convivialité, de solidarité et d'entraide. Elle a notamment pour objectif de soutenir des producteurs locaux et de recréer des liens entre les habitants. Nous sommes très attachés au fait que les gens d'un même village prennent les paniers des autres sous réserve bien entendu que ce ne soit pas toujours les mêmes, mais aussi nous invitons les amappiens à parler entre eux et avec les producteurs. Nous proposons de créer un tableau où les gens qui le souhaitent pourront visualiser les autres amappiens du même village ou avoisinant afin de faciliter les échanges et les prises de panier en cas d'empêchement. Nous savons que plusieurs amappiens habitent parfois un village mais peut-être qu'eux-mêmes ne se connaissent pas ou peu ou n'osent pas.

Nous tenons aussi à rappeler l'engagement et la responsabilité de l'amappien dans l'association : il soutient l'agriculture locale biologique qui en a besoin et contribue ainsi à un avenir où on pourra continuer de manger sainement. Petit point sur l'AG du GAB qui a montré la précarité des producteurs notamment en agriculture biologiques, certains repassent en conventionnel pour vivre d'autres sont dans des situations difficiles, d'autres sont dans des situations financières difficiles. Les aides publiques sont plutôt à la baisse.

Dans cet engagement, il ne faut pas oublier les devoirs : les distributions et la gestion des paniers lors des vacances ou lorsqu'un soir on a un empêchement. Les règles : 2 jokers un mois à l'avance, les intermittents et lors d'un empêchement appeler l'amappi ou un amappien avant 20 heures. La liste des intermittents vient d'être remise à jour.

Que les adhérents invités à s'inscrire sur doodle le fassent rapidement (ceux non inscrits pour l'instant)

### **Intervention de Marie-Thérèse BOUGE, de la cagnotte solidaire (Association Germe de Blé)**

*Partout en France, des circuits courts de financement participatif se développent pour favoriser l'installation et le maintien d'exploitants désireux de tourner le dos au modèle productiviste (cf article dans Politis n°1285 et le site Internet des Miramap). La Côte d'Or a voulu, elle aussi, mettre en place un circuit court de finance solidaire tout en sécurisant les échanges et en respectant les règles juridiques. L'idée est de faire appel à des financements de particuliers ou de personnes morales pour soutenir l'agriculture biologique (installation, maintien, etc.). Chaque demande est étudiée et spécifique. L'argent collecté est sous forme d'apports (pas d'intérêt) et doit être rendu à l'apporteur au bout d'un certain délai. Il peut être perdu. A la demande de deux productrices qui étaient en difficulté et avec le soutien de quelques amap car on trouve souvent dans ces associations une forte proximité entre producteur et consommateur, une réflexion a été engagée en Côte d'Or en 2014. Elle a abouti fin 2014 à la constitution d'une association Germe de blé. Elle a également déjà permis de débloquent des fonds pour une maraichère qui rencontrait temporairement des difficultés de trésorerie.*

L'assemblée vote pour qu'Amappi soit adhérente à l'association, ce qui lui permettra d'avoir un membre présent aux réunions et lors de débats et d'échanges sur un projet de soutien précis.

Ensuite, chaque amappien est libre d'adhérer ou non à la cagnotte et de faire un don.

Adhésion amappi : 10 €, adhésion individuelle : 5 €

# Rapport d'activité 2014

## I. Les nouveaux rythmes

Un succès tant les cartes que les rythmes une semaine sur deux.

Actuellement, 8 cartes, 41 paniers hebdomadaires et 11 paniers une semaine sur deux pour les légumes. On a l'impression d'attirer un nouveau public, de répondre à d'autres attentes et surtout on a enrayer la baisse du nombre de contrats légumes pour Luc. Pour plusieurs adhérents, cela a été la possibilité de continuer la prise de paniers au lieu d'arrêter.

Le rythme une semaine sur deux a également été proposé pour les œufs.

## I. Le contrat permanent

Pour la majorité des produits à commande ponctuelle, mise en place d'un contrat permanent. Valable dans le temps à partir du moment où la personne est à jour de sa cotisation à l'AMAPPI. Pas besoin de refaire un contrat (viande, farine, huile, vins, plantes, etc).

En contrat permanent avec engagement annuel: pain, œufs,

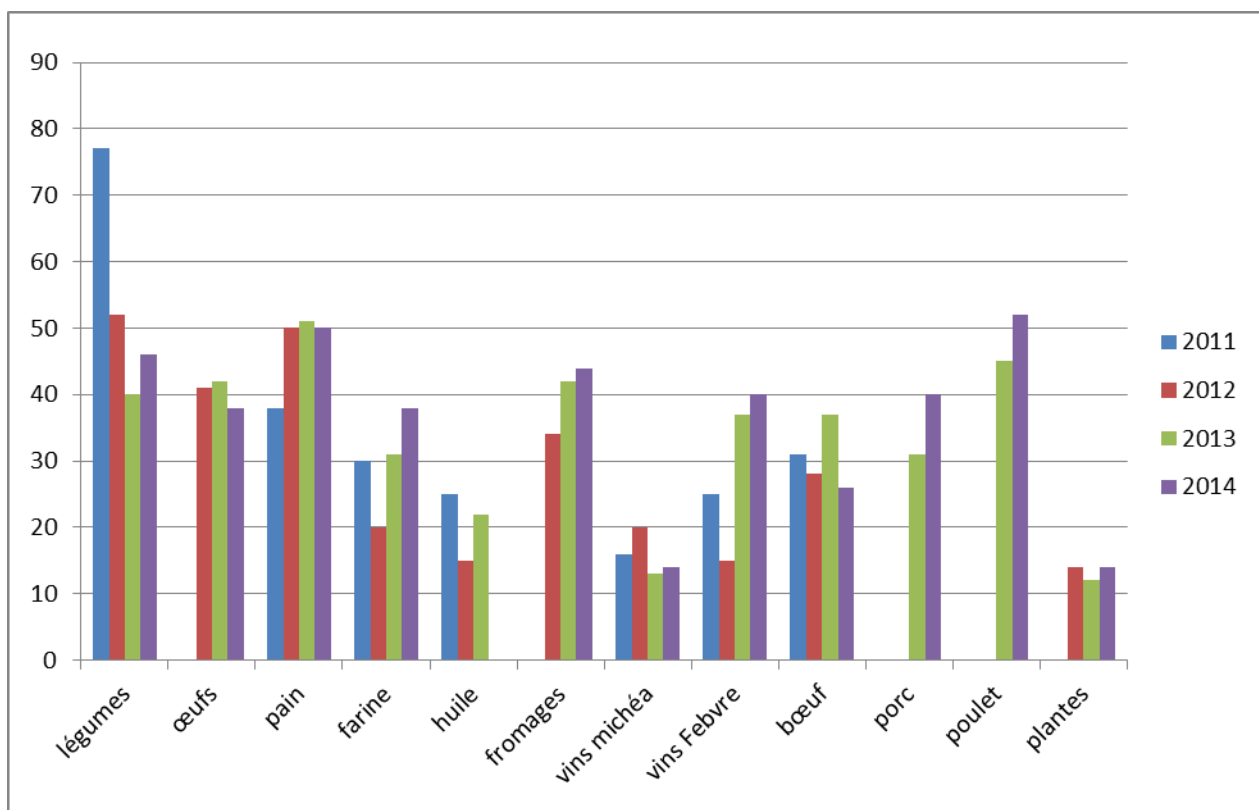
Mise en place du contrat permanent avec engagement annuel pour les fromages en 2015

Contrat annuel : légumes

## II. Les producteurs

- Des nouveaux : les Nocquart pour l'exploitation de porc. Tout va bien pour le moment.
- Claude Soutenet et Yvon Michéa sont partis en retraite, leur exploitation a été reprise respectivement par Stéphanie Parizot et François Bouillot.

## III. Point sur les adhérents



- Pour les légumes : environ 45 paniers hebdomadaires et les cartes donc on a enrayé la baisse
- Stabilité du nombre de contrats pain. Plus de places
- Stabilité du nombre de contrats œufs autour de 40. Plus
- de places.
- Baisse nette des contrats bœuf. Problème de coût et du type de viandes qu'il faut cuisiner ? Le poulet marche très bien. Après discussion avec Lydie Doret pour qui cette situation pose problème car elle n'a pas assez de commandes pour une bête, l'AMAPPI proposera **deux livraisons uniquement**. Aux amappiens de prendre plus éventuellement.
- Hausse nette du contrat huile
- Hausse des contrats poulets. Un nombre très important par rapport au bœuf par exemple malgré une fréquence régulière.

#### IV. Les animations

Visite de l'exploitation des Nocquart et début des caissettes.

Visite de l'exploitation des Lecherf et début probable en 2015 de la distribution de champignons.

Conférence sur les OGM

L'abonnement à la Salamandre et à la Hulotte (les demander au bureau les mardis soir)

## Perspectives 2015

### I. Les Nouveautés

- Quelques changements dans le contrat légume

Dans le contrat légumes, un système de joker a été mis en place : le consommateur peut ne pas prendre ses paniers deux semaines pour les hebdomadaires et une semaine pour une semaine sur deux.

Rappel des paniers oubliés : lorsqu'on ne peut pas prendre son panier un mardi prévenir le plus tôt possible même sur le lieu de distrib. Rentez le numéro de l'amappi dans ses contacts ! Si on est prévenu avant 20h, on prend le panier et on s'arrange après. Sinon, le panier est perdu, nous le rendons à Luc ou le répartissons entre les personnes présentes (le règlement sera revu sur ce point)

- Les fromages de vache pendant la trêve hivernale

Vincent Gentil a proposé des fromages de vache pendant la trêve hivernale. Il récupère du lait de vache bio à Flavigny et fabrique les fromages sur son lieu de production.

- Le contrat champignon

Blandine Lecherf, champignonnière, présente les difficultés qu'elle rencontre dans sa production. Le couple a dû quitter le fort d'Hauteville où ils étaient installés depuis début 2014 suite à une décision du maire. Ils ont un petit local de secours sur Fleurey, mais ces caves sont froides et la pousse est lente. Ils recherchent un nouveau lieu. Ils ont visité plusieurs lieux qui ne remplissent pas les conditions (lumière, accès...). Projet en stand by pour le moment.

- Les fruits rouges : un sondage sera proposé aux amappiens, afin de savoir s'ils sont intéressés par des caissettes de cassis et framboises (durant la saison estivale), fruits du « Verger de l'abeille » d'Agnès de Charentenay, à Avosnes (près de Marcellois). Agnès n'a pu venir à l'AG mais était venue l'an dernier. La récolte 2014 n'était pas suffisante pour l'amapp. En espérant qu'elle sera meilleure en 2015. Il faudra un tuteur. (recontacter les

personnes intéressées l'an dernier)

- **Les Animations**

Visite de la production de Luc pour ceux qui n'ont jamais vu le moulin de Braux et ceux qui veulent y retourner

Visite de Baum'plantes

Conférence sur le compostage via Alexandre Gadret de la communauté de communes.

## **II. Les ventes sur le lieu de distribution**

On rappelle que le lieu de distribution n'est pas un lieu de vente. Le contrat vaut facture. Nous sommes couverts pour percevoir de l'argent sur place à partir du moment où il y a un bon de commande en face (ex : viandes de porc, bœuf, poulet). Donc lorsqu'un adhérent a un contrat avec un producteur, il peut ponctuellement lui acheter d'autres produits en plus. Celui qui n'a pas de contrat n'a pas le droit. Exemple : une personne sans contrat œuf ne peut pas acheter des œufs un mardi. Les exceptions comme pour le rab de légumes ou le fromage de vache, les vins d'Aurélien sont mentionnées sur le contrat.

Merci d'être compréhensif et vigilant.

**RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE ADOPTES à L'UNANIMITE**

# Rapport financier 2014

Compte de fonctionnement  
du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

Association AMAPPI  
Parc SPULLER  
21 540 SOMBERNON

## CHARGES ( dépenses )

## PRODUITS ( recettes )

60225	Achats de fournitures de bureau	177,60 €	7001	Cotisations perçues	1 000,00 €
605	Achats de matériel	95,98 €	741	Autres subventions	300,00 €
6068	Achats alimentation	340,29 €			
6282	Assurances versées	300,87 €			
6265	Téléphone	24,00 €			
6181	Abonnements	0,00 €			
65	Autres charges courantes	0,00 €			
671	Dons	35,95 €			
	<b>Total des CHARGES</b>	<b>974,69 €</b>		<b>Total des PRODUITS</b>	<b>1 300,00 €</b>
	<b>Excédent ( Produits - Charges )</b>	<b>325,31 €</b>		<b>Déficit ( Charges - Produits )</b>	<b>0,00 €</b>
		≡			≡
		<b>1 300,00 €</b>			<b>1 300,00 €</b>

<b>ACTIF comptes Financiers</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>512</b>	<b>BANQUE</b>	1 259,25 €	<b>110</b>	<b>Report à nouveau</b>	1 233,94 €
		+			-
<b>514</b>	<b>C.C.P</b>				-
		+			+
<b>530</b>	<b>CAISSE</b>	300,00 €	<b>120</b>	<b>Excédent</b>	325,31 €
		+		<b>ou</b>	-
<b>517</b>	<b>Précisez : LIVRET A</b>	0,00 €	<b>129</b>	<b>Déficit</b>	0,00 €
		≡			≡
	<b>Total ACTIF</b>	1 559,25 €		<b>Total PASSIF</b>	1 559,25 €

## RAPPORT FINANCIER VOTE A L'UNANIMITE

### Le tarif de la cotisation

Avec le temps, nous nous rendons compte que l'association a peu de dépenses (un peu de matériel principalement). Il est nécessaire d'avoir un peu d'argent pour prévenir certains risques comme la porte arrachée du local des restos du cœur dont la réparation va coûter plus de 800 euros avec une franchise de 275 euros environ, franchise à charge de l'association. L'Amappi vote le maintien de la cotisation à 10 euros pour se prémunir de dépenses imprévues.

Vote de la cotisation à l'unanimité à 10 €

# Questions diverses, interventions

**Le projet GFA Citoyen à Malain, par Léo Coutellec.**

**Lettre d'information du Collectif pour des Alternatives Agri-culturelles - 10 mars 2015**

En quelques mots l'objectif du collectif :

« Conscients de la nécessité de recréer une **économie locale et solidaire**, conscients de la nécessité d'une **relocalisation alimentaire**, conscients de la richesse que peut apporter l'**alliance vertueuse entre des agriculteurs et les citoyens**, nous souhaitons créer une **dynamique agri-culturelle sur Mâlain** et, plus largement, sur notre territoire. Pour ce faire, notre **objectif** à moyen terme est de créer une ferme collective diversifiée sur Mâlain qui puisse accueillir des porteurs de projets en agriculture paysanne et biologique. Nous souhaitons contribuer à ce que collectivement nous regagnions une forme d'autonomie alimentaire pour être moins dépendant de l'agro-industrie et des grandes surfaces alimentaires. »

Les principaux projets :

**\* Achat de terres collectivement et location à des fermiers**

Participez au GFA citoyen, télécharger la promesse d'engagement

*Merci de votre soutien*

**\* Invitation pour deux évènements agri-culturels à Mâlain**

- **Vendredi 10 avril** : Projection/débat du film "Les moissons du futur" à 19h30 (salle des fêtes de Mâlain)

- **Samedi 11 avril** : Portes ouvertes musico-festives au domaine viticole Bouillot-Salomon à partir de 10h (rue de la gare à Mâlain)

*On compte sur votre présence, on compte sur vous pour faire venir du monde ! Faites tourner, faites tourner.*

*Pour en savoir plus :*

[www.alternatives-agriculturelles.fr](http://www.alternatives-agriculturelles.fr)

<https://www.facebook.com/alternativesagri>

**Les autres rendez-vous**

- vendredi 20 mars à 19h30 (Salle du Conseil, Mairie de Mâlain) : rencontre du collectif d'animation du GFA citoyen (vous êtes les bienvenus)

- vendredi 22 mai à 19h30 (salle des fêtes de Mâlain) : projection/débat du film "Sacrée croissance"

**Et bientôt sur notre site, un interview exclusif de Myriam sur son projet d'installation**

*Par le journaliste d'investigation Océ malin, qui suivra nos aventures !*

Les adhérents sont d'accord pour recevoir les informations du GFA par mail.

# RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Membres sortants** : Denoue T et Garrot Estelle qui ne se représentent pas.

Michel Sophie qui se représente

**Nouvelles candidatures** : LEQUIN Katy, GROSJEAN Céline, LANGLOIS Jennifer

**Sont élus à l'unanimité** :

LOONES Anne, JARDEAUX Nadège, LOUAT – GUILLIER Mélanie, MICHEL Sophie, ZAMMIT Geneviève, BOUCHARD Julien, LEQUIN Katy, GROSJEAN Céline, LANGLOIS Jennifer

Luc RISETTI reste représentant des producteurs

Jacqueline MICHEL, Estelle GARROT, Simon BURI et Thierry DENOUE restent tuteurs.

François JARRIGE reste référent « rappel des permanences »

**Nouveaux tuteurs** :

Céline GROSJEAN remplace Anne LOONES pour les farines

Fabrice LOONES remplace Geneviève ZAMMIT pour les vins et jus Bouillot.

Florence AUDRY (champignons si le contrat peut se faire)

**PRISE DES ADHESIONS** (10€) : rappel qu'il faut être adhérent à jour de sa cotisation pour avoir un contrat.

**POT DE L'AMITIE** avec produits locaux.